

essayant de prévoir l'infrastructure humaine et matérielle nécessaire au soutien de nos forces au cours des 120 premiers jours au moins après le déclenchement des hostilités.

2. La combinaison est-elle valable?

Une autre question importante se pose à propos de la combinaison des forces qui se composeraient de membres de la Force régulière à 50 p. 100 et de réservistes à 50 p. 100. Cette combinaison qui, pour les planificateurs du ministère, sert actuellement de modèle pour la force totale intégrée du 21^e siècle, est-elle pertinente sur le plan de l'efficacité et des coûts?

Le Comité n'a pas été informé de la façon dont le Ministère est arrivé à cette proportion de 50-50; les membres du Comité ont toutefois remarqué, d'après les témoignages reçus, que les réservistes permettent de faire de considérables économies et que la plupart des ministères de la Défense en Europe de l'Ouest comme en Europe de l'Est penchent plutôt du côté de la Réserve, exception faite des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Chez tous nos alliés dotés d'importants contingents de réservistes, le service à titre de réserviste est obligatoire, sauf au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le Comité reconnaît que toute armée moderne et efficace nécessite un cadre important de professionnels à plein temps, surtout lorsqu'elle est équipée de matériel sophistiqué comme des avions d'avant-garde, des systèmes de défense aérienne, des frégates et des sous-marins. Toutefois, les membres du Comité sont également convaincus qu'il faut s'efforcer d'utiliser le mieux possible le budget militaire tout en maintenant l'efficacité et sans compromettre l'état de préparation, l'efficacité opérationnelle et la capacité de résistance des forces nécessaires au respect par le Canada de ses engagements internes et étrangers.

En outre, le Comité reconnaît que les Canadiens s'opposeraient à toute forme de service militaire obligatoire au sein de la Réserve ou de la Force régulière en temps de paix.

RECOMMANDATION:

À des fins d'économies, le Comité recommande vivement au ministère de la Défense nationale de se servir du rapport prévu de 50 p. 100 de membres de la Force régulière contre 50 p. 100 de réservistes comme repère permettant d'augmenter la Réserve et non pas, une fois cet objectif atteint, de considérer ces chiffres comme immuables.